



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0504/ED/2011

Vos réf. : Dossier n°44-2011-0060

Nantes, le 5 octobre 2011

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier présenté par la société Loire océan développement en vue d'aménager un éco quartier dans le secteur de Bagatelle sur le territoire de la commune de Saint-Herblain.

Le projet a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance de travail du 4 octobre dernier et il a émis un avis favorable cependant il souhaite attirer votre attention sur deux points :

- Emprise sur les zones humides

Des cheminements piétonniers sont prévus en béton brossé ou en revêtement stabilisé. Environ 250 m² de zones humides seront détruites. Le bureau de la CLE souhaite que soit étudiée une solution technique permettant de limiter l'emprise sur les zones humides : cheminement en bois sur pilotis par exemple.

- Mesures compensatoires

La restauration du cours d'eau ne constitue pas réellement une mesure compensatoire à la destruction de la zone humide. Cependant, si cette solution peut être retenue, le bureau de la CLE s'interroge sur le gain en termes de biodiversité. En effet, les ouvrages de régulation n'étant plus fonctionnels, des milieux intéressants se sont peut être développés. Une attention particulière devra donc être apportée lors de la définition des interventions sur le cours d'eau et son lit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire